Dernière mise à jour : le 29 septembre 2017

Réseau des BébéBus de la Province de Namur

Projet d'Accueil

Bienvenue au

Une Halte accueil itinérante pour les enfants de moins de 3 ans

Une initiative du Groupe Animation de la Basse Sambre (GABS), avec le soutien de la Province de Namur, de la Région Wallonne et des Communes et avec l'autorisation de l'ONE.

Réseau des BébéBus de la Province de Namur
142, rue des Glaces Nationales
5060 Auvelais
Alain Paroche (directeur) : 071/74.27.81. info@rebbus.be

Règlement d'ordre intérieur

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Dénomination, coordonnées :

Réseau des BébéBus de la Province de Namur
Directeur : Monsieur Alain PAROCHE
Coordinatrice pédagogique : Sophie RAMET : 0470/ 44 33 56
Adresse: Rue des Glaces Nationales 142 à 5060 Auvelais
Téléphone général : 071/74 27 81
En annexe 2, les coordonnées du (des) BébéBus concerné(s)

Description

Le « BébéBus » est une halte accueil itinérante. Subsidiée par la Province de Namur et les communes avec la collaboration et le suivi de l'ONE.
Le projet est simple : une équipe de professionnel(le)s de la Petite Enfance se rend en camionnette, chargée de matériel de puériculture et d'animation, dans différents locaux communaux autorisés par l'ONE et aménagés par nos soins, pour l'occasion.
Dans ces endroits sécurisés, les enfants jusqu'à 3 ans sont accueillis.

Chaque « BébéBus » fait partie du Réseau des « BébéBus » de la Province de Namur RéBBUS asbl.
Le RéBBUS développe son action sociale au travers de trois axes :

- Un accueil de qualité pour les enfants jusqu'à 3 ans.
- Un Accompagnement à la parentalité dans une démarche citoyenne.
- La lutte contre les inégalités et les exclusions sociales

Accessibilité au « BébéBus »

○ Ouverture et horaires

Chaque « BébéBus » est ouvert 4 jours/semaine de 9h00 à 16h00. Chaque jour, l'accueil peut se faire sur un site différent (max. 4 sites différents par « BébéBus »)
Chaque enfant peut être accueilli maximum 2 jours par semaine. Et cela sur l'ensemble du réseau des « BébéBus » de la Province de Namur, faisant partie du RéBBUS.
L'accueil du matin est prévu de 9h à 9h30 et ce pour ne pas perturber le rythme de la journée de la collectivité.
Une demi-journée d'accueil s'entend une « matinée ».
Le retour quant à lui doit être fait entre 15h30 et 16h afin de prendre le temps avec chaque famille de faire le point sur la journée et les expériences vécues au « BébéBus ».
Pour assurer la quiétude des enfants pendant le repas et la sieste, nous n'autorisons pas de départ ni d'arrivée entre 11h et 15h.

Fermeture

En plus des jours de congés légaux, nous prévoyons une période de fermeture de minimum 4 semaines réparties essentiellement pendant les vacances d'été et durant la période des fêtes de fin d'année. Nous prévoyons en cours d'année, des journées pédagogiques ou de formation qui pourraient également conduire à la fermeture du milieu d'accueil.
Il se peut également que certaines fermetures interviennent pour des raisons indépendantes de notre volonté et pour des raisons impérieuses en rapport avec la spécificité de nos sites d'accueil (stages, théâtre scolaire,…).
Toutes les précisions concernant ces fermetures vous seront communiquées en temps voulu, via les puéricultrices ou la coordinatrice locale et ce, dans les cahiers de communications de votre enfant ou via le mini-journal mensuel distribué à toutes les familles qui fréquentent le « BébéBus ».

Orientation

Buts:

Le « BébéBus » est un lieu d'accueil qui favorise le développement et l'épanouissement de l'enfant dans un environnement adapté à ses besoins. Il a également dans son projet, de permettre aux parents de concilier leurs responsabilités familiales et socioprofessionnelles, qu'il s'agisse de la formation professionnelle, de la recherche d'emploi ou même de la remise en projet personnel. Le parent peut ainsi déposer son enfant dans un cadre bienveillant et sécurisant pour l'enfant.

Objectifs spécifiques :

Les « BébéBus » ont été essentiellement créés pour l'accueil d'enfants de 0 à 3 ans qui n'avaient pas trouvé, à priori de place dans les structures d'accueil plus classiques (crèche, accueillantes, …) et dont les parents étaient soit, en parcours d'insertion socio-professionnelle, soit en cours de remise en projet ou encore parce qu'ils souhaitaient simplement prendre du temps pour souffler.

Le réseau des « BébéBus » de la Province de Namur, soit RéBBUS asbl et ainsi chaque BébéBus promeut et favorise dans son service, la mixité sociale avec cependant, une attention particulière pour les enfants en situation de précarité ou de pauvreté infantile.

Capacité

La capacité de l'accueil varie de » BébéBus » en « BébéBus », en fonction des lieux qui ont été autorisés par l'ONE. Cette capacité fluctue de 8 à 15 enfants, selon le site d'accueil. Les coordinatrices locales pourront vous donner cette information sur chaque lieu.

Respect du Code de qualité

Le « BébéBus », comme tout autre milieu d'accueil autorisé s'engage à respecter le Code de Qualité tel que défini par l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 décembre 2003.

Celui-ci garantit l'égalité des chances pour tous les enfants en favorisant et soutenant l'accessibilité des familles aux activités proposées.
Le service propose un service qui vise à répondre à la demande des parents tout en garantissant le respect des besoins spécifiques des enfants accueillis.

Le milieu d'accueil se doit de proscrire toute forme de comportement discriminatoire basé sur le sexe, la race ou l'origine socioculturelle et socio-économique à l'encontre des enfants, des parents et des personnes qui les confient.

Le milieu d'accueil autorisé est tenu d'élaborer un projet d'accueil conformément aux dispositions reprises à l'article 20 de l'arrêté précité et en fournit copie aux personnes qui confient l'enfant.

INSCRIPTION ET MODALITES FINANCIERES

Pour bénéficier du service d'accueil au sein d'un « BébéBus », nous vous proposons d'inscrire votre enfant en prenant rendez-vous par téléphone avec la coordinatrice locale en charge du « BébéBus concerné » (voir ci avant). Grâce à ce premier contact, nous pouvons mieux comprendre votre demande (projet personnel, formation, remise à l'emploi, etc.) et d'évaluer
si l'accueil au « BébéBus » est la solution la mieux adaptée pour votre enfant. Nous convenons d'une rencontre pour remplir le dossier d'inscription de l'enfant, ce qui permet de confirmer ou pas notre premier avis. C'est aussi un moment privilégié où la coordinatrice prendra le temps de de vous expliquer le fonctionnement de la halte accueil, de répondre à toutes les interrogations, etc.
Si la capacité d'accueil est atteinte, nous inscrirons votre enfant sur une liste des demandes en attente et la coordinatrice ne manquera pas de vous recontacter ultérieurement, dès qu'une place sera disponible.

Le dossier d'inscription comporte:
- Le projet d'accueil « Bienvenue au BébéBus ».
- La fiche d'inscription.
- Une fiche de renseignements concernant votre enfant.
- Un doudou photo à réaliser en famille.
- Le certificat d'entrée en milieu d'accueil à faire remplir par le médecin.
- Une liste non exhaustive de maladies entraînant l'exclusion provisoire du milieu d'accueil.
- Une autorisation à l'image.
- Une autorisation de sortie.
- Une déclaration sur l'honneur en cas de tarif réduit.
- « Les règles du vivre au « BébéBus » »
- Un certificat médical de maladie (vierge).

Inscription

Le « BébéBus » est accessible à tout enfant en ordre d'inscription et ce jusqu'à la rentrée scolaire qui suit son 3ième anniversaire. Toutefois, nous tenons toujours compte du contexte afin de proposer le meilleur accueil pour les enfants.
En accord avec les parents, la notion de familiarisation, sera laissée à l'appréciation de l'équipe de terrain, en fonction de chaque situation. 3 périodes de familiarisation sont en général proposées d'emblée, dont 2 sont entièrement gratuites.
Lors de l'inscription, la coordinatrice locale précise les coordonnées de l'enfant et des parents, la situation des parents et les jours privilégiés d'accueil de l'enfant. Cet horaire n'est pas définitif et peut être modifié. Toute modification dans le rythme et les jours d'accueil de votre enfant devra faire l'objet d'une demande auprès de la coordinatrice afin de s'assurer de la disponibilité de l'accueil sur le « BébéBus ».

L'inscription au « BébéBus » ne fait pas l'objet d'un contrat d'accueil.

Néanmoins, pour le bien-être de l'enfant, nous recommandons une fréquentation de 2 jours (ou matinées) par semaine. Ces deux jours s'entendent sur l'ensemble du réseau des « BébéBus » de la province de Namur.
Il est important d'assurer une régularité dans l'accueil des jeunes enfants, tant dans l'intérêt de ceux-ci, que celui de la collectivité.

Une attention particulière est portée à l'accueil des enfants de moins d'un an. En effet, toutes ces demandes particulières d'accueil sont alors analysées selon un canevas précis que nous soumettons à l'ONE pour avis.

Le « BébéBus » ouvre un espace d'accueil pour tous les enfants et entend respecter et s'ajuster aux besoins spécifiques de chacun d'eux.

La priorité

Pour autant qu'il reste des places disponibles, aucune priorité n'est appliquée.
Dès que les places d'accueil au sein d'un « BébéBus » sont comptées, priorité absolue sera accordée aux personnes habitant la commune qui participe au financement du « BébéBus ».
Les coordinatrices locales pourront vous informer à ce sujet.

L'accueil d'un enfant de moins d'un an

Pour l'accueil d'un enfant de moins d'un an, la demande est analysée au travers d'un canevas spécifique qui nous permettra de mieux considérer l'intérêt de l'enfant, dans cette situation.
Pour ces demandes d'inscription, nous travaillons en étroite collaboration avec les coordinatrices accueil de l'ONE, à qui nous demandons un avis par rapport à cette demande.

L'accueil d'un enfant en situation d'handicap

Pour l'accueil d'un enfant en situation d'handicap, l'inscription dépendra non seulement d'un accord préalable du Conseiller pédiatre et des coordinatrices accueil de l'ONE, mais aussi des conditions d'encadrement, d'infrastructure,… prévues dans les Arrêtés qui régissent les milieux d'accueil.
Mais avant tout, l'intérêt de l'enfant sera au centre des préoccupations.

Participation financière

Montant de la participation journalière

La participation financière des parents est fixée selon 2 tarifs :

- Soit, 6€/jour (ou demi-jour).
- Soit, 2€/jour (ou demi-jour).

Le tarif de 2€ par jour (ou matinée) peut être appliqué selon certaines conditions*.
Ce tarif doit être sollicité auprès de la coordinatrice locale.
C'est elle qui est mandatée par l'Asbl RéBBUS pour l'application de ces 2 tarifs.
*Voir déclaration sur l'honneur en annexe.

Comme signalé ci-avant, les 2 premières périodes de familiarisation sont gratuites.

Cartes prépayées

Des cartes prépayées correspondant à 5 jours d'accueil sont à se procurer auprès des coordinatrices locales au prix de 30€ ou 10€ selon le tarif établi en accord avec elle (voir plus haut).
Une carte prépayée est valable pour un seul « BébéBus ».
Des permanences régulières sont organisées sur les différents lieux afin de pouvoir acheter ces cartes.
Celles-ci sont annoncées via le mini-journal distribué chaque mois sur les lieux d'accueil.
La carte sera présentée à l'arrivée de l'enfant afin que l'équipe puisse valider la présence de celui-ci.
Comme le précise le mot « carte prépayée », son acquisition doit être préalable à l'accueil. Si toutefois, un accueil doit être réglé sur place, car aucune carte prépayée ne peut être présentée, il en coûtera 6€ par jour ou matinée quel que soit le tarif qui avait été accordé par la coordinatrice locale.

Déductibilité des frais de garde

Conformément au code des impôts sur les revenus, les parents peuvent déduire fiscalement leurs frais de garde pour les enfants de moins de 12 ans, à concurrence de 100% du montant effectivement payé par jour et par enfant avec un maximum délimité selon la législation fédérale en la matière. Pour ce faire, le milieu d'accueil remettra en temps utile, une attestation fiscale. Le contenu de cette disposition est modifiable selon l'évolution de la législation fédérale en la matière.

DISPOSITIONS

Dispositions médicales

Surveillance de santé

- ☺ Vous êtes tenus de remettre à la coordinatrice locale, un certificat médical d'entrée pour votre enfant. Ce certificat mentionnera les vaccinations qui lui ont déjà été administrées. Il confirmera l'état de santé de votre enfant et le cas échéant, les dispositions particulières à prendre durant l'accueil.
- ☺ Ce document est remis au milieu d'accueil au moment de l'inscription définitive ou au plus tard 15 jours après le premier accueil.
- ☺ Chaque parent s'engage à respecter pour son enfant le schéma de vaccination préconisé par l'ONE, conformément à celui élaboré par la Communauté Française.

Réseau des BébéBus de la Province de Namur
142, rue des Glaces Nationales
5060 Auvelais
Alain Paroche (directeur) : 071/74.27.81. info@rebbus.be

Toutefois, si le médecin de l'enfant estime un vaccin préconisé par l'O.N.E. inopportun pour des raisons médicales propres à l'enfant, il doit en faire mention. Le dossier sera ensuite examiné par les personnes compétentes de l'O.N.E., afin de déterminer si l'enfant peut ou non (continuer à) fréquenter la structure d'accueil.

☺ L'équipe d'encadrement du « BébéBus » doit pouvoir avoir accès à tout moment au carnet de santé de votre enfant afin de garantir le suivi du schéma de vaccination obligatoire dans la cadre des milieux d'accueil, mais aussi pour connaître les spécificités de votre enfant en cas de prise d'antipyrétique.

Suivi

☺ Bien qu'aucune consultation de santé ne soit organisée au sein de la halte-accueil, le carnet de santé de votre enfant constitue un document de référence. Celui-ci permet de mieux connaître l'enfant, mais il sert également de liaison entre les différents intervenants et les parents.

☺ Le carnet de santé de l'enfant doit toujours l'accompagner.

☺ Selon les modalités définies par l'ONE, le milieu d'accueil autorisé soumet les personnes qui encadrent les enfants à une surveillance de la santé conformément à la réglementation en vigueur.

En cas de maladies.

☺ **En cas d'absence, pour maladie ou autre, la coordinatrice locale ou les puéricultrices devront être prévenues, la veille si possible, sinon au plus tard entre 8h30 et 9h30, le jour de l'accueil.**

☺ Aucun médicament ni traitement ne sera administré à la halte accueil sans avis médical écrit précisant que le Docteur (nom et prénom) autorise la halte accueil « Le BébéBus » d'administrer le traitement (dénomination), la dose (quantité), la fréquence (combien de fois sur la période journalière d'accueil) pendant un certain laps de temps (durée).

☺ Si votre enfant se présente à la halte accueil avec une température supérieure à 38,5°C ou les symptômes d'une maladie telle éruption cutanée, vomissement, diarrhée ou impétigo (cette énumération est non exhaustive), nous vous inviterons à le reprendre.

☺ Si votre enfant présente un état de santé général altéré, il ne pourra être accueilli au « BébéBus »

☺ En cas de maladie, le personnel prendra contact directement avec vous pour s'accorder sur les démarches à entreprendre dans le cadre du bien-être de votre enfant.

☺ Si vous n'êtes pas joignables, le médecin traitant de l'enfant sera prioritairement appelé. Toutefois, les frais engagés resteront à votre charge.

☺ Certaines maladies nécessitent l'éviction de l'enfant malade de la structure d'accueil. Un tableau reprenant les cas d'éviction vous sera remis à l'inscription.

☺ Merci de nous faire savoir si votre enfant présente des intolérances ou des allergies alimentaires, médicamenteuses ou autres.

☺ Dans le cas d'intolérance ou d'allergies alimentaires, nous serons amenés à vous demander de fournir les collations outre le repas que vous fournissez déjà.

En cas d'urgence, nous ferons appel, selon les cas, au médecin traitant de l'enfant ou aux services d'urgence, le 112.

RéBBUS

Réseau des BébéBus de la Province de Namur
142, rue des Glaces Nationales
5060 Auvelais
Alain Paroche (directeur) : 071/74.27.81. info@rebbus.be

Dispositions particulières

Sécurité

- ☺ Pour des raisons de sécurité, le port de bijoux (gourmette, boucles d'oreilles, pinces, mini-élastiques, collier à dents…) ou tout autre objet présentant un danger de sécurité pour l'enfant et la collectivité, est strictement interdit durant la présence de l'enfant au « BébéBus »
- ☺ En cas de vol, perte, casse ou accident,… consécutif au non-respect de cette règle, la responsabilité du « BébéBus » ne pourrait être mise en cause.

Assurances

- ☺ La halte-accueil « Le BébéBus » par son réseau RéBBUS a contracté toutes les assurances requises, notamment en matière de fonctionnement et d'encadrement de personnel. Les enfants sont couverts, pendant leur présence dans la halte accueil, par l'assurance en responsabilité civile du milieu d'accueil. Cette responsabilité ne peut toutefois être invoquée que dans la mesure où le dommage subi par l'enfant est la conséquence d'une faute ou négligence du milieu d'accueil.
- ☺ Il est conseillé aux parents qui ne l'auraient pas déjà fait, de souscrire une assurance en responsabilité civile familiale.

Retour

- ☺ Il est indispensable de prévenir le jour même à l'arrivée de l'enfant, de l'identité de la personne qui viendra le rechercher. Si celle-ci n'est pas reprise dans la liste du dossier d'inscription, elle devra présenter une pièce d'identité correspondant au nom cité préalablement.
- ☺ Il est également possible de signaler un changement dans le cahier de communication.

PROJET D'ACCUEIL

DEROULEMENT DE LA FAMILIARISATION ET RITUELS D'ACCUEIL

La familiarisation

Cette période est essentielle et fondamentale… Il s'agit d'une période très importante que l'on pourrait qualifier de « charnière » car c'est le moment où l'enfant et son (ses) parent(s) font l'expérience de la préparation à la séparation… Pour apprivoiser son nouvel environnement et s'habituer en douceur aux nouvelles habitudes, l'enfant a besoin d'une période plus ou moins longue de familiarisation, afin d'assurer à l'enfant une sécurité psycho-affective. Quoi que l'on en pense, il en va de même pour le parent.
Il s'agit d'un moment où l'enfant, le parent et l'équipe du « BébéBus » prennent le temps de créer des liens de connaissances et de confiance mutuelle. En effet, cette période est obligatoire car elle permet aussi au(x) parent(s) d'aborder la séparation avec plus de calme, garantissant dès lors une meilleure qualité d'accueil pour l'enfant.
Dans le cas où aucun des deux parents ne peut se libérer, une personne proche de l'enfant, une personne familière de celui-ci pourra participer à la familiarisation.

Au « BébéBus », les 2 premières « familiarisation » sont gratuites. Ensuite, il faut compter la troisième et les suivantes, si nécessaire au prix de la journée d'accueil (selon le tarif).

1ier contact et Inscription	Sur RDV	Enfant et parent	Au domicile ou sur le lieu
Familiarisation 1	1h	Enfant et parent	Temps de jeux
Familiarisation 2 **Selon l'enfant**	1h 1h	Enfant et parent Enfant sans parent	Temps de jeux ou Repas
Familiarisation 3	+/- 3h	Enfant sans parent	Demi-journée complète

Familiarisation en plus si nécessaire	Suite à une évaluation avec les parents	Enfant sans parent	…

L'équipe et les parents évaluent ensemble s'il est nécessaire de prolonger ou pas la familiarisation.

La familiarisation reste essentielle même si :

- C'est un 2ième enfant, car pour lui, c'est la 1ière fois.
- Vous connaissez bien le lieu d'accueil, l'enfant, lui, il ne le connaît pas encore.
- Votre enfant a déjà fréquenté un autre lieu d'accueil.
- Votre enfant est déjà venu, mais s'est absenté un long moment.
- Vous estimez qu'il est très sociable.

Le rituel d'accueil

Nous savons tous combien ce moment est important. Ce qui se passera, lors de l'accueil risque bien de déterminer la manière dont votre enfant abordera la journée. Il est donc primordial de prendre le temps nécessaire de part et d'autre (parents et personnel du « BébéBus ») pour faire en sorte que tout se passe pour le mieux. Un accueil serein est la garantie d'un accueil de qualité pour l'enfant. Il est donc nécessaire de créer des rites qui sécuriseront et les enfants et les parents dans cette nouvelle aventure quotidienne qui est la séparation et l'accueil du jeune enfant.

Pour favoriser cette intégration:

- ☺ N'oubliez pas de prévenir votre enfant qu'il passera la journée au « BébéBus »
- ☺ N'hésitez pas à nous raconter tout ce qui nous permettra de mieux connaître votre enfant.
- ☺ Prenez le temps de faire connaissance avec les accueillantes et les autres enfants
- ☺ Intéressez-vous à ses activités.
- ☺ Prévenez-le de votre retour, de votre journée
- ☺ N'hésitez pas à nous faire des propositions concernant la vie de votre enfant au « BébéBus »
- ☺ Son dossier doit être complété le plus précisément possible.
- ☺ Il est impératif de respecter le rythme et les étapes de la familiarisation.

Pour aider l'enfant à connaître le milieu d'accueil :

Les puéricultrices accueilleront l'enfant et ses parents et rajouteront sa photo dans le « BébéBus Bonjour !!» qui est en fait un support visuel reprenant les photos des membres du personnel ainsi que des enfants présents durant cette journée d'accueil sur le « BébéBus ».

Durant toute la journée les enfants pourront se référer au planning de la journée. Il s'agit en fait d'un tableau illustré par des dessins simples reprenant les moments forts d'une journée au « BébéBus ».

Pour aider à la séparation nous avons mis en place un petit rituel d'accueil:

A l'arrivée dans le milieu d'accueil, les parents et leur enfant déposent tous ses effets dans son panier, le tout marqué à son nom :

- ☺ le carnet de santé.
- ☺ Le cahier de communication.
- ☺ Des chaussons.
- ☺ Des langes en suffisance (min 5) pour la journée.
- ☺ Des gants de toilette (min 2) et 2 essuies pour le change.
- ☺ La crème pour le change.
- ☺ Deux bavoirs (au minimum).
- ☺ Sérum physiologique.
- ☺ Thermomètre.
- ☺ L'antipyrétique.
- ☺ Un change complet de vêtements (y compris des chaussettes).
- ☺ Le doudou, la tétine si l'enfant en a besoin.
- ☺ Des draps.
- ☺ Un sac de couchage ou une couverture.

- ☺ Le(s) biberon(s) si nécessaire, la poudre de lait déjà dosée et des petites bouteilles d'eau scellées.
- ☺ Le repas de midi.
- ☺ une collation uniquement en cas d'allergies ou d'intolérance alimentaire.
- ☺ Une gourde vide.

Selon les saisons :

- ☺ Bonnet ou chapeau.
- ☺ Echarpe ou lunettes de soleil.
- ☺ Pantalons ou short.
- ☺ Collant ou petite jupe.
- ☺ Bottes ou sandalettes.
- ☺ Crème solaire.

Avant de partir, les parents ne doivent pas oublier de dire au revoir à leur enfant

LES JOURNEES AU « BEBEBUS »

« Un temps pour chaque chose, chaque chose en son temps »

Votre enfant bouge…

Le « BébéBus » veille à respecter le rythme de chaque enfant présent. Dès lors, des moments d'éveil lui seront proposés auxquels il sera libre de participer.

Les activités

Chaque jour, nous mettons à disposition des enfants du matériel qui leur permet de participer à des :

- Activités d'éveil : découverte des espaces, des sens, bricolage, cuisine, jeux de société,…auxquelles chaque enfant pourra participer librement.
- Activités psychomotrices : module de psychomotricité, ballons, petits vélos, danse ou gymnastique,…
- Activités de langage : histoire, chants, rondes, comptines, imagiers …

Votre enfant mange…

La collation

Une seule collation par jour est prévue au « BébéBus ». Comprise dans le forfait journalier, nous proposons aux enfants une collation saine et collective. Elle comprendra de l'eau en matinée. L'après-midi, nous proposerons un fruit ou un légume, de saison, un féculent (tartine, cracottes, galette de riz,…) et encore de l'eau.

Nous souhaitons varier au maximum et équilibrer nos propositions. Toute suggestion est la bienvenue. Nous demandons aussi à être avertis si l'enfant ne peut manger certains aliments suite à des allergies. Dans ce cas, nous vous invitons à fournir la collation de votre enfant en respectant les règles d'une alimentation saine.

Si vous le souhaitez, vous pouvez compléter le fruit du jour, par d'autres fruits et nous préparerons une panade pour votre enfant.

Chaque équipe, sur chaque « BébéBus » fêtera les anniversaires du mois. Pour ces anniversaires, un gâteau de type « quatre-quarts » sera acheté dans le commerce afin de prévenir toute éventualité en cas de nécessité de traçabilité. Par contre si vous souhaitez contribuer aussi à la fête d'anniversaire, nous vous invitons à fournir aux puéricultrices de la décoration pour l'évènement.

Chaque « BébéBus » définira une semaine où les anniversaires seront fêtés. Cette info sera disponible auprès des équipes.

Le repas

Le « BébéBus » ne prépare et ne fournit pas les repas. Ce sont donc les parents qui amènent le repas de leur enfant. Celui-ci doit être adapté à l'âge de l'enfant, qu'il s'agisse de tartines ou d'un repas qui sera réchauffé aux micro-ondes.

Afin d'éviter les intoxications alimentaires, nous vous demandons de respecter les consignes suivantes : les repas doivent être emballés dans des boîtes alimentaires ou des emballages étiquetés, pouvant se mettre aux micro-ondes. Sur cette étiquette doivent figurer :

- **Le nom de l'enfant.**
- **La composition du repas.**
- **La date où le plat a été préparé.**
- **Si le plat a été congelé.**

Le milieu d'accueil collectif « Le BébéBus » est soumis, comme tous les autres milieux d'accueil, à l'obligation légale de pouvoir assurer la traçabilité des aliments qui entrent dans la collectivité. Cette traçabilité nécessaire à la prévention des intoxications alimentaires consiste à pouvoir suivre le parcours d'un produit alimentaire de sa production jusqu'à sa distribution.

Nous nous permettons d'attirer l'attention sur les recommandations suivantes, qui n'ont d'autre but que d'assurer, dans une optique de promotion de la santé, les conditions de sécurité alimentaire au bénéfice de l'enfant.

- Les aliments de régime fabriqués par l'industrie agroalimentaire seront transportés dans leur emballage d'origine, en ce compris les laits pour nourrissons.
- Les repas cuisinés à la maison par les parents seront placés au réfrigérateur ou au congélateur dans un délai qui n'excède pas 20 minutes après la fin de la cuisson. Ils seront conditionnés dans des boîtes alimentaires ou dans des sachets de congélation et conservés au frigo à 4°C pendant une durée maximale de 24h. Les repas congelés seront sortis du congélateur juste avant leur transport.

Les aliments réfrigérés et congelés seront transportés vers le milieu d'accueil dans un bac isotherme avec glaçons réfrigérants de manière à ne pas interrompre la chaîne du froid.

Réseau des BébéBus de la Province de Namur
142, rue des Glaces Nationales
5060 Auvelais
Alain Paroche (directeur) : 071/74.27.81. info@rebbus.be

Dès l'arrivée dans le milieu d'accueil ils seront placés au réfrigérateur disponible sur le lieu.

Chaque « BébéBus » a accès à un frigo et est équipé d'un four à micro-ondes afin de réchauffer les repas.

Nous portons une attention particulière aux repas. Nous veillons donc à ce que les repas fournis par les parents soient adaptés à l'âge de l'enfant tant en ce qui concerne la qualité que la quantité.

- Les compotines
- Les bâtons de légumes ou de fruits.
- Le pain.
- Les fruits secs.
- Les biscuits secs.

- Frites, hamburgers,…
- Le coca, les sodas, granulés, grenadine ou autres boissons sucrées.
- Laitages (yaourt, pudding, « petit gervais »,…)
- Barres chocolatées.

Nous attirons l'attention sur le fait que vous êtes responsables des repas qu'ils apportent au sein de la structure (fraîcheur, mode de préparation,..). La halte accueil décline toutes responsabilités en cas d'incident avec les repas confectionnés par les parents eux-mêmes.

Dans un souci de santé publique, les restes du repas seront jetés à la poubelle.

Votre enfant dort…

La sieste

Pour la sieste, nous disposons de petits lits « parapluie » pour les plus petits et de lits de type « lits de camp » pour les plus grands. Même si nous disposons d'un lot de draps pour dépanner, chaque enfant apportera avec lui, des draps, sa couverture ou son sac de couchage.

Pour respecter la quiétude du repos, nous n'autorisons aucune arrivée ni aucun départ entre 11h et 15h.

Une attention particulière est portée au rythme de l'enfant et à ses besoins : respect des heures de sommeil, observation des différents signes de fatigue, création d'une ambiance favorable à l'endormissement de chaque enfant.

Votre enfant acquiert la propreté…

Des langes … Au petit pot…

Quand votre enfant se sentira prêt pour « aller sur le petit pot », il vous le fera savoir, d'une manière ou d'une autre :

- Il parlera de « pipi », « caca ».
- Il refusera de mettre ses langes.
- Il vous suivra aux toilettes.
- … .

Ce qui est sûr, c'est qu'il fera cet apprentissage à son rythme et selon ses besoins spécifiques. En effet, le temps d'acquisition de la propreté chez le jeune enfant varie d'un enfant à l'autre selon son développement individuel.
Il est néanmoins très important d'encourager le jeune enfant dans cet apprentissage.

De la maison … au « BébéBus »…

C'est donc auprès de vous que votre enfant se manifestera en premier. C'est vers vous qu'il se retournera pour comprendre ce qui lui arrive et comment réagir face à ces nouveaux changements.
C'est seulement à ce moment-là que les puéricultrices du « BébéBus » pourront intervenir. Elles pourront prolonger votre démarche dans le milieu d'accueil et vous soutenir en accompagnant votre enfant dans ce nouvel apprentissage.

Les puéricultrices veilleront

- <u>d'une manière générale à</u> :
  - Rassurer votre enfant par l'instauration de petits rituels sur le thème du « petit pot ».
  - Rassurer votre enfant par la verbalisation de cette nouvelle expérience et des nouvelles émotions qu'elle provoque.

- <u>d'une manière plus pratique à</u> :
  - Ce que le petit pot soit disposé dans un endroit accessible, accueillant qui soit aussi intime.
  - Ce que votre enfant puisse se sentir à l'aise et en sécurité, à l'écart de la collectivité.
  - Ce que le petit pot soit confortable et bien installé en toute stabilité.
  - Accompagner votre enfant à la toilette afin de lui apprendre les bonnes positions et les bons gestes, lui garantissant une meilleure maîtrise de son corps.

RéBBUS

Réseau des BébéBus de la Province de Namur
142, rue des Glaces Nationales
5060 Auvelais
Alain Paroche (directeur) : 071/74.27.81. info@rebbus.be

« Un lieu et une équipe disponibles »

Le lieu

Le « BébéBus » propose un service de proximité.
Nous veillons à la qualité de l'espace mis à notre disposition par les Communes. Nous nous assurons de l'adéquation du matériel utilisé dans le cadre de cet accueil.
Ces lieux sont autorisés par l'ONE.
Nous les aménageons en différents espaces spécifiques afin de mieux rencontrer les besoins des enfants accueillis (espace « dodo », espace « activités », espace « repas », ….). L'aménagement global est reproduit dans chaque lieu qui accueille le « BébéBus ». De cette façon, nous assurons une certaine continuité et régularité, si importante pour la sécurité tant psychique que physique du petit enfant.
Chaque « BébéBus » dispose de matériel de puériculture et de psychomotricité adapté aux enfants accueillis. Un module de psychomotricité peut être véhiculé d'un « BébéBus » à l'autre, afin de dynamiser les lieux.
Plus le lieu est riche et diversifié en propositions, plus le développement physique, intellectuel et social de l'enfant sera harmonieux.

L'équipe

Chaque « BébéBus » occupe 3 ou 4 **accueillantes, puéricultrices selon les « BébéBus »** et une **coordinatrice locale**.
Celles-ci travaillent pour RéBBUS asbl, le réseau des « BébéBus » de la Province de Namur et sont supervisées par une **coordinatrice pédagogique**.

Les puéricultrices et/ou accueillantes
Celles-ci proposent un accueil permettant aux enfants de vivre des expériences de plaisir et de joie, auxquelles sont associées des apprentissages en respect avec leurs besoins :

Besoin de mouvement, de repos et de détente :

Les puéricultrices et/ou accueillantes veillent à :

- Aménager les lieux selon les besoins spécifiques de chacun des enfants présents.
- Structurer le site avec différents espaces particuliers tels qu'un espace « sieste », un espace « repas », un espace « calme et lecture » et différents espaces de jeux.
- Proposer des activités de psychomotricité particulière.
- Mettre à disposition des petits vélos et/ou autres véhicules afin que les enfants
- Prévoir des sorties avec les enfants pour se promener et découvrir la nature.
- Encourager le calme.

Besoin de sécurité affective et matérielle :

Les puéricultrices et/ou accueillantes veillent à :

- Assurer une continuité entre les différents lieux d'accueil. L'aménagement des locaux est similaire.

Réseau des BébéBus de la Province de Namur
142, rue des Glaces Nationales
5060 Auvelais
Alain Paroche (directeur) : 071/74.27.81. info@rebbus.be

- Travailler en binôme. Ce qui permet de garantir une certaine continuité en termes de référence adulte, pour chaque enfant accueilli.
- Reconnaître, accepter et nommer les différentes émotions vécues par chaque enfant.
- Apprendre aux enfants à verbaliser ce qui se passe autour d'eux, et leurs émotions.

Besoin de développer la confiance en soi :

Les puéricultrices et/ou accueillantes veillent à :

- Elaborer des repères (temps, espace, puéricultrices…).
- Construire et respecter des petits rituels à différents moments de la journée (accueil, sieste, réveil,…).
- S'adapter aux besoins spécifiques de chaque enfant.
- Prévoir des espaces et des temps, en accord avec les émotions des enfants.
- Accompagner avec des mots les différentes expérimentations et acquisitions des enfants.

Besoin d'autonomie :

Les puéricultrices et/ou accueillantes veillent à :

- Encourager le besoin de découverte.
- Mettre à disposition divers espaces où l'enfant pourra expérimenter diverses activités, seuls ou avec d'autres.
- Inviter les enfants plutôt que de leur imposer des activités.
- Positiver l'autonomie dans le jeu.
- Respecter les rythmes de participation des enfants aux diverses activités.
- Accueillir, reconnaître et verbaliser toutes les émotions des enfants.

Besoin de manipuler, de transformer, d'éprouver des sensations diverses et variées :

Les puéricultrices et/ou accueillantes veillent à :

- Mettre à disposition du matériel (formel ou informel) adapté afin de permettre aux enfants d'expérimenter de nouveaux apprentissages.
- Proposer des activités créatives et /ou normatives.
- Créer des espaces qui permettent des activités libres.

La coordinatrice locale

Elle organise, anime les réunions des accueillantes autour de thématiques de terrain.
Elle nourrit un réseau de partenaires locaux et partage des liens rapprochés avec ces acteurs de terrain.
C'est auprès d'elle que se fait l'inscription.
C'est auprès d'elle que les cartes prépayées sont disponibles lors de permanences
C'est elle qui applique les règles de tarification.
C'est elle qui se charge du relais entre les accueillantes et les parents en cas de difficultés ou de questions spécifiques.
Elle est un premier relais vers les coordinatrices accueil de l'ONE.

La coordinatrice pédagogique

Celle-ci assure la cohérence des pratiques au sein de chacun des « BébéBus ».
Elle propose des procédures communes pour tous les « BébéBus ».
Elle anime les réunions de coordination hebdomadaires où se retrouvent toutes les coordinatrices locales autour de réalités professionnelles théoriques et de terrain.
Elle encourage et suscite la co-construction d'outils communs au travers de réunion « inter-équipe ».
Elle prépare avec la Direction, les « plénières » qui rassemblent toutes les accueillantes, les coordinatrices locales et les animatrices « Parentalité ». Ces plénières sont des matinées consacrées à des thématiques particulières et incontournables dans le secteur (le développement de l'enfant, la déontologie, l'alimentation,…)
Elle participe activement à l'élaboration d'un plan de formation pour chacun des membres du personnel.

LES ANNEXES

1. Les règles de « Bien –vivre » au « BébéBus ».
2. La localisation et les horaires du « BébéBus ».
3. Une fiche d'inscription.
4. Une déclaration sur l'honneur en vue d'obtenir le tarif réduit à 2€/jour.
5. Le certificat médical d'entrée en milieu d'accueil.
6. Une autorisation parentale de sortie.
7. Une autorisation parentale pour la prise et / ou la diffusion d'images.
8. Un certificat médical de maladie ou de reprise vierge.
9. Le tableau des évictions.

LES REGLES DE « BIEN-VIVRE » AU « BEBEBUS »

Merci d'être attentifs à quelques règles simples :

- Veillez à compléter rapidement le dossier d'inscription de votre enfant.
- Respectez la période de familiarisation.
- Veillez à respecter l'horaire et les consignes d'accueil.
- N'oubliez jamais le carnet de santé de votre enfant.
- Surveillez les vaccinations et respectez le schéma de vaccination préconisé par l'ONE.
- N'amenez que de l'eau et la nourriture adaptée à l'âge de votre enfant.
- Afin de ne pas contaminer les autres enfants, évitez de mettre votre enfant au « BébéBus » quand il est malade.
- Même s'il n'a pas de fièvre, vérifiez que l'état général de votre enfant est bon pour fréquenter le « BébéBus ».
- N'oubliez pas que le personnel du « BébéBus » ne peut administrer aucun traitement sans un certificat médical à l'appui.
- Prévenez, avant le début de l'accueil, la coordinatrice ou l'équipe de puéricultrices (voir ci-après) en cas d'absence de votre enfant.
- Enlevez tous les bijoux (boucles d'oreilles, bracelet, collier pour les dents, chaîne, gourmette, pinces, mini-élastiques…) ou tout autre objet présentant un danger de sécurité pour l'enfant ou la collectivité.

Réseau des BébéBus de la Province de Namur
142, rue des Glaces Nationales
5060 Auvelais
Alain Paroche (directeur) 071/74.27.81. info@rebbus.be

Merci d'avance de votre soutien !!!

- Veillez à apporter lors de l'accueil de votre enfant :
  - ☺ le carnet de santé.
  - ☺ Le cahier de communication.
  - ☺ Des chaussons.
  - ☺ Des langes en suffisance (min 5) pour la journée.
  - ☺ Des gants de toilette (min 2) et 2 essuies pour le change.
  - ☺ La crème pour le change.
  - ☺ Deux bavoirs (au minimum).
  - ☺ Sérum physiologique.
  - ☺ Thermomètre.
  - ☺ Un antipyrétique (uniquement paracétamol, sinon, il faut un certificat médical voir annexe 8).
  - ☺ Un change complet de vêtements (y compris des chaussettes).
  - ☺ Le doudou, la tétine.
  - ☺ Des draps.
  - ☺ Un sac de couchage ou une couverture.
  - ☺ Le(s) biberon(s) si nécessaire, la poudre de lait déjà dosée et des petites bouteilles d'eau scellées.
  - ☺ Le repas de midi.
  - ☺ une collation uniquement en cas d'allergies ou d'intolérance alimentaire.
  - ☺ Une gourde vide.

Selon les saisons :

- ☺ Bonnet ou chapeau.
- ☺ Echarpe ou lunettes de soleil.
- ☺ Manteau ou gilet.
- ☺ Pantalons ou short.
- ☺ Collant ou petite jupe.
- ☺ Bottes ou sandalettes.
- ☺ Crème solaire.
- ☺

Le tout marqué à son nom…

Réseau des BébéBus de la Province de Namur
142, rue des Glaces Nationales
5060 Auvelais
Alain Paroche (directeur) 071/74.27.81. info@rebbus.be

FICHE D'INSCRIPTION :

Contact Relais :

Informé comment ? :

Nom de l'enfant :
……

Date de naissance :
……

Adresse :
……
……
……

Inscription le :

Entrée au BébéBus prévue :

Familiarisation prévue :

-
-
-
-

● Parents

E-mail de contact : ……

Papa :	Maman :
Nom : ……	Nom : ……
Prénom : ……	Prénom : ……
Tél. : ……	Tél. : ……
Nationalité :	Nationalité :
Statut :	Statut :
☐ Au travail	☐ Au travail
☐ En formation	☐ En formation
☐ Aux études	☐ Aux études
☐ Autre :……	☐ Autre :……

Enfant à charge de…

Réseau des BébéBus de la Province de Namur
142, rue des Glaces Nationales
5060 Auvelais
071/74.27.81. info@rebbus.be

● Autre(s) personne(s) autorisée(s) à venir chercher l'enfant et/ou à prévenir en cas d'urgence :

Nom : ..... Prénom : ..... Tél. : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Tél. : .....

● Coordonnées du médecin traitant :

Nom : ..... Tél. : .....

Adresse : .....

● Jours d'accueil : Lundi (M / J) – Mardi (M / J) – Jeudi (M / J) – Vendredi (M / J)

● Renseignements importants :

Je soussigné,....., parent* de..... déclare exacts les renseignements repris sur cette fiche et autorise la responsable du Bébé Bus à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de mon enfant.*

Je déclare avoir pris connaissance du règlement d'ordre intérieur et l'accepte dans son intégralité.

*Parent, grand-parent, tuteur (trice), responsable, autre (à préciser)

Date : *Signature du parent :* *Signature Coordinatrice locale :*

Date présumée d'entrée à l'école : .....

RéBBUS

Réseau des BébéBus de la Province de Namur
142, rue des Glaces Nationales
5060 Auvelais
Alain Paroche (directeur) : 071/74.27.81. info@rebbus.be

BébéBus de :
Nom de(s) l'enfant(s) :

DECLARATION SUR L'HONNEUR
EN VUE D'OBTENIR UN TARIF A 2€

Je soussigné (Nom Prénom)
……
Domicilié (e) (rue, numéro, code postal, commune)
……
……..
……
……..
……
……..

✔ Atteste par la présente être dans au moins une des catégories suivantes :

- ☐ Famille monoparentale (un seul parent à la maison)
- ☐ Famille avec 2 revenus de remplacement (chômage, mutuelle, pension,…)
- ☐ Reconnu(e) par un statut différencié (Bim)

✔ M'engage à signaler tout changement dans ma situation précitée

Date :

Signature :

RÉBBUS

Réseau des BébéBus de la Province de Namur
142, rue des Glaces Nationales
5060 Auvelais
Alain Paroche (directeur) : 071/74.27.81. info@rebbus.be

CERTIFICAT MEDICAL D'ENTREE EN MILIEU D'ACCUEIL

Le BébéBus est une halte accueil destinée à l'accueil des enfants jusqu'à 3 ans. Son principe de fonctionnement est assez simple : une camionnette chargée de matériel de puériculture et d'animation, se rend avec du personnel, dans un local communal (salle des fêtes, complexe sportif, école, …) autorisé par l'ONE pour y installer le temps d'une journée un lieu d'accueil ponctuel. Cette halte-accueil s'adresse à tous les publics, qu'ils s'agissent des parents et leurs enfants ou de toute autre personne ayant la responsabilité d'un enfant et qui souhaitent trouver un accueil de qualité pour celui-ci, le temps d'une formation, d'une recherche d'emploi ou tout simplement le temps de « souffler ».

Le BébéBus propose deux jours maximum d'accueil par semaine au tarif de 6€ ou 2€ la journée. Les conditions de tarif sont disponibles sur demande auprès de la coordinatrice locale :

Mme ……. GSM …….....

Le BébéBus, c'est surtout un projet d'accueil fort qui allie d'une part, un accueil de qualité pour les enfants de moins de 3 ans et d'autre part qui proposent aux parents, différentes activités collectives. C'est avant tout un projet soutenu par la Province de Namur et votre Commune qui s'inscrit dans une démarche:

- → Qui respecte les besoins spécifiques de l'enfant au travers d'un accueil de qualité.
- → Qui propose un soutien à la parentalité dans une visée citoyenne…
- → Qui valorise la mixité sociale, la lutte contre la pauvreté et les exclusions sociales.

A l'attention du médecin traitant de : …….

Votre petit(e) patient(e) va vivre en collectivité dans un milieu d'accueil surveillé par l'O.N.E. Afin de préserver la santé des autres enfants accueillis, nous faisons appel à votre collaboration en vous demandant de bien vouloir remettre aux parents un certificat médical reprenant les renseignements demandés ci-après.

Je soussigné, docteur en médecine, certifie que l'enfant précité :

☐ Peut fréquenter la collectivité car sa santé ne présente aucun danger pour celle des autres enfants accueillis au "Bébé Bus"

☐ Est vacciné selon le schéma préconisé par l'O.N.E. (Vaccinations au verso)

Nom du médecin Cachet

Date et signature

RéBBUS

Réseau des BébéBus de la Province de Namur
142, rue des Glaces Nationales
5060 Auvelais
Alain Paroche (directeur) : 071/74.27.81. info@rebbus.be

Vaccin Obligatoire	En milieu d'accueil				
Vaccin recommandé	2 MOIS	3 MOIS	4 MOIS	12-13 MOIS	14-15 MOIS
DATES					
Poliomyélite					
Diphtérie					
Tétanos					
Coqueluche					
Hémophilus influenzae B					
Hépatite B					
Rougeole					
Rubéole					
Oreillons					
Méningocoque C					
Pneumocoque					
Rotavirus					
Grippe					
Autre :					

Nom du médecin
Date et signature

Cachet

RéBBUS

Réseau des BébéBus de la Province de Namur
142, rue des Glaces Nationales
5060 Auvelais
Alain Paroche (directeur) : 071/74.27.81. info@rebbus.be

AUTORISATION PARENTALE DE SORTIE

Concerne : (Nom de l'Enfant) ……..

Je soussigné, Madame, Monsieur*……

☐ Parent
☐ Grand parent
☐ Tuteur (trice)
☐ Responsable
☐ Autre (précisez)…….

- ✓ Ai bien pris connaissance du fait que des sorties pédestres étaient organisées dans le cadre des activités du BébéBus (ballades didactiques, promenades, visites de lieux de proximité….).
  Ces activités font partie intégrante des activités proposées par l'équipe éducative du BébéBus.

- ✓ Marque mon accord pour que l'enfant précité participe à ces activités.

Fait lors de l'inscription

Le ……..

À……..

Signature :

Réseau des BébéBus de la Province de Namur
142, rue des Glaces Nationales
5060 Auvelais
Alain Paroche (directeur) : 071/74.27.81. info@rebbus.be

AUTORISATION PARENTALE POUR LA PRISE ET/OU LA DIFFUSION D'IMAGES (PHOTOGRAPHIES OU VIDEOS)

Dans le cadre des activités organisées au sein du milieu d'accueil,

Je soussigné,……

Parent de……..

(Nom et prénom de l'enfant)

Marque mon accord – mon désaccord (*) :

- ○ pour la prise de photographies et la réalisation de vidéos dans le milieu d'accueil (à des fins pédagogiques, ...).
- ○ pour l'affichage de photographies et de présentation de vidéos dans le milieu d'accueil.
- ○ pour la diffusion de photographies et/ou de vidéos. (*)
  - ○ Sur le site Internet du milieu d'accueil
  - ○ Sur Internet
  - ○ Sur les réseaux sociaux
  - ○ Pour des publications (folder du milieu d'accueil, brochure de l'ONE,…)
  - ○ Dans les médias (télévision, etc.).

(*) Biffer la mention inutile

Par le milieu d'accueil: La Halte-accueil « Le BébéBus » Pour le Réseau des BébéBus RéBBUS asbl

Nom du responsable : Paroche Alain

Adresse : Rue des Glaces Nationales 142-144 à 5060 Auvelais

Le milieu d'accueil garantit que l'ensemble des règles existantes visant à assurer la protection de la vie privée de chacun, telle qu'énoncée à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, seront respectées.

Fait à …….. , le ……/ …… /……

Signature du (des) parents : Signature du responsable du milieu d'accueil :

Réseau des BébéBus de la Province de Namur
142, rue des Glaces Nationales
5060 Auvelais
Alain Paroche (directeur) : 071/74.27.81. info@rebbus.be

CERTIFICAT MEDICAL DE MALADIE

Je soussigné, Docteur en médecine, certifie avoir examiné

……..

☐ Il ne peut fréquenter son milieu d'accueil

Du…….. au……inclus pour cause de maladie

☐ Son état lui permet de fréquenter le milieu d'accueil

☐ Sauf complications, l'enfant pourrait réintégrer le milieu d'accueil le……..

Traitement à administrer dans le milieu d'accueil :

……

Dose : ……..

Fréquence journalière :……

Du…… Au……inclus

Nom du médecin
Date et signature

Cachet

Réseau des BébéBus de la Province de Namur
142, rue des Glaces Nationales
5060 Auvelais
Alain Paroche (directeur) : 071/74.27.81. info@rebbus.be

TABLEAU D'EVICTION

Extrait brochure ONE

MOTIF DE L'EVICTION	DUREE DE L'EVICTION
Rougeole	Jusqu'à la disparition des symptômes – minimum 5 jours après le début de l'éruption.
Oreillons	9 jours après le début de la tuméfaction parotidienne.
Coqueluche	Au minimum 5 jours à partir de l'instauration d'une antibiothérapie efficace attestée par certificat médical (traitement antibiotique à continuer 14 jours).
Gastro-entérites	Tant que les selles sont liquides et fréquentes (3 selles diarrhéiques) Retour possible dès que les selles sont molles ou normales quel que soit le résultat de l'examen bactériologique des selles (exception : shigella, coli pathogène 0 157 H 7).
Hépatite A	Jusqu'à guérison clinique et disparition de l'ictère, au minimum une semaine après le début des symptômes.
Pharyngite à streptocoques hémolytiques du groupe A ou scarlatine	24 heures à partir du début d'une antibiothérapie efficace attestée par certificat médical.
Méningite à Haemophilus Infuenzae B	Jusqu'à guérison clinique et après chimioprophylaxie par Rifampicine (élimine portage), si l'infection n'a pas été traitée par une céphalosporine de 3ème génération.
Méningite à Méningocoques ou Méningococcémie	Jusqu'à guérison clinique et après chimioprophylaxie par Rifampicine (élimine portage), si non traité par céphalosporines de 3ème génération.
Tuberculose active potentiellement contagieuse	Jusqu'après l'instauration du traitement anti-tuberculeux ; retour avec certificat de non contagion.
Varicelle – Zona	Jusqu'à ce que les lésions soient toutes au stade de croûtes (généralement 6 jours après le début de l'éruption).
Stomatite Herpétique	Jusqu'à la guérison des lésions.
Impétigo important	24 heures après le début du traitement
Gale	48 heures après l'instauration du traitement.
Pédiculose massive	Jusqu'à l'instauration du traitement

Réseau des BébéBus de la Province de Namur
142, rue des Glaces Nationales
5060 Auvelais
Alain Paroche (directeur) : 071/74.27.81. info@rebbus.be